



Pièces auto d'occasion, garantie non stipulée

Par **Barcus**, le **12/04/2016** à **15:41**

Bonjour,

le 1er mars une casse auto me vend un démarreur payé par carte bancaire "garanti 3 mois" verbalement.

Aujourd'hui, le-dit démarreur (qui a fonctionné) est en panne.

On ne veut pas me le rembourser car "pour les démarreurs, la garantie n'est que d'un mois..." Tout ceci verbalement ! Il n'y a pas de conditions de vente et de garantie écrites et le gérant de l'entreprise refuse de me décliner son nom.

Je n'arrive pas à mettre la main sur la facture (si facture il y a eu). En tout état de cause, je suis certain que la garantie n'était pas stipulée.

J'ai fait un mail à la ddcspc-consommation mais ne devrais-je pas plutôt voir le tribunal de commerce et une sorte de juge de proximité?

Merci